

Rapport

Générale

colonial

Rapport n° du 15 février 1948. en Conseil représentatif.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 février 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

Monsieur le Gouverneur, Suivant contrat de bail approuvé en Conseil d'administration le 8 avril 1938, il a été donné à la Préfecture apostolique française de Djibouti, un terrain d'une contenance approximative de 16 hectares, sis à Ali-Sabieh. Aux termes de demandes formulées le 27 janvier 1947. Mgr Hoffman, préfet apostolique de Djibouti, et la Révérende Mère Juliette, supérieure des Religieuses Franciscaines de Calais, ont sollicité respectivement la concession définitive d'un terrain de cinq hectares sis à Ali-Sabieh et faisant partie du terrain de 16 hectares susvisé. La Commission de la propriété foncière réunie le 3 avril 1947 a reconnu que les terrains sollicités avaient été mis en valeur par la construction d'une église, d'un orphelinat et des maisons d'habitation des Sœurs Franciscaines et des Pères missionnaires, et elle a donné un avis favorable quant à l'octroi à titre gratuit des concessions définitives. J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation en Conseil privé, après délibération du Conseil représentatif deux projets d'arrêté qui attribuent respectivement en concession définitive à la Préfecture apostolique française de Djibouti et aux Sœurs Franciscaines de Calais, un terrain de cinq hectares situé à Ali-Sabieh.

Le Chef du Service des domaines, H. PICHON.